

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Salle du conseil municipal 18 heures 30

Date de la convocation : 21 mai 2026

Conseillers présents : M. GONTHIER Emmanuel, M. JACOB Claude, Mme BROZDZIAK Audrey, Mme CLERMONT Véronique, M TERRANOVA Philippe, M DELVIGNE THIERRY, Mme BADEUIL Magalie, Mme BIACHE Mélanie Pomme, M. SUKIENNIK Vincent, Mme GREFFET Alexia

Conseillers absents : KURZAWA Jean-François absent

ORDRE DU JOUR :

- Validation de la liste des personnes proposées pour la Commission Communale des Impôts Directes (CCID).
- Renouvellement des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)
- Demande de barnum auprès de la Région AURA pour mise à disposition des associations
- Convention de partenariat avec AXA France pour la promotion d'une complémentaire santé auprès des habitants d'ANTOINGT
- Informations et questions diverses

Secrétaire de Séance: Mme BROZDZIAK Audrey

Approbation du PV du conseil municipal du 24 avril 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès verbal du conseil municipal du 24 avril 2026

Délibération n°1 -Validation de la liste des personnes proposées pour la Commission Communale des Impôts Directes (CCID).

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms, le conseil municipal dresse et adopte la liste suivante à l'unanimité.

Nom	Prénom	Fonction
BADEUIL	Magalie	Conseillère municipale
BIACHE	Mélanie	Conseillère municipale
DELVIGNE	Thierry	Conseiller municipal
CLERMONT	Véronique	Conseillère municipale
SUKIENNIK	Vincent	Conseiller municipal
GREFFET	Alexia	Conseillère municipale
GARLASCHI	Arlette	
TREMOUILLER	Franck	
BOURZEIX	Jacques	
QUIQUANDON	Jean-François	
PLANCHE	Patricia	
DENUIT	Gérard	
CIPRIANO	Valérie	
ANGLARET	Jean-Paul	
RENARD	Dominique	
JACOB	Denis	
IBRY	Pierre-Marie	
CHALEIX	Laurent	

ROBERT	Christian	
AURIER	Marc	
NURIT	Alain	
WEYMERSCHE	Marc	

Délibération N°2 : Renouvellement des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)

- **Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux conseillers municipaux suppléants**
- **Election par le conseil municipal de trois propriétaires titulaires et de deux propriétaires suppléants**

En préambule, le maire expose aux conseillers nouvellement élus l'historique du projet d'aménagement foncier et notamment, les raisons pour lesquelles la commune a choisi ce mode d'aménagement.

Il fait connaître que par la lettre du 24 mars 2026, Monsieur le Président du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal d'une part, à la désignation d'un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants, et d'autre part, à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

Il appartient au conseil municipal de désigner un conseiller municipal pour siéger à la commission, ainsi que deux conseillers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L121-3°.

Ont été désigné : Titulaire : **Monsieur JACOB Claude**, Suppléants : **Mme GREFFET Alexia** et **M DELVIGNE Thierry**

L'AVIS invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 23 avril 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci- après :

- **BESSON Jean-Louis**
- **CHALEIX Laurent**
- **DENUIT Gérard**
- **QUIQUANDON Jean-François**
- **SENEZE Sylvain**
- **MONIER Robert**

qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- BESSON Jean-Louis
- CHALEIX Laurent
- DENUIT Gérard
- QUIQUANDON Jean-François
- SENEZE Sylvain
- MONIER Robert

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de 6 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- | | |
|----------------------------|--------|
| - BESSON Jean-Louis | 5 voix |
| - CHALEIX Laurent | 8 voix |
| - DENUIT Gérard | 0 voix |
| - QUIQUANDON Jean-François | 7 voix |
| - SENEZE Sylvain | 8 voix |
| - MONIER Robert | 2 voix |

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, **M CHALEIX Laurent, M SENEZE Sylvain, M QUIQUANDON Jean-François** sont élus titulaires et **M BESSON Jean-Louis, M MONIER Robert** ont élus membres suppléants.

Délibération N°3 : Demande de barnum auprès de la Région AURA pour mise à disposition des associations

Monsieur le Maire fait part du mail reçu le 19 mai 2026 du Conseil Régional (Service de l'action territoriale pour le Puy-de-Dôme) indiquant la nouvelle campagne pour la commande de barnums. Le dossier a été envoyé avant le 25 Mai 2026 (délai obligatoire).

La Région propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à la disposition des associations présentes sur son territoire.

En effet, la Région « Fidèle à sa volonté de soutenir concrètement les communes dans l'organisation de leurs événements et manifestations, la Région Auvergne-Rhône-Alpes renouvelle son dispositif d'aide pour l'acquisition de barnums. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités dans l'acquisition de matériel facilitant la tenue d'événements en extérieur, au bénéfice des habitants de nos territoires. » - Dispositif « Cession à titre gratuit de barnums » Mars 2025

Le Maire indique que la demande a bien été effectuée et le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette demande.

Délibération N°4 : Convention de partenariat avec AXA France pour la promotion d'une complémentaire santé auprès des habitants d'ANTOINGT

Le Maire explique avoir été contacté par Mme JAVON Isabelle, interlocuteur AXA, qui lui a présenté une possibilité d'intervention auprès des habitants d'ANTOINGT afin de leur faire bénéficier d'informations sur les complémentaires santé. Le dispositif « Ma protection pour votre Commune » vise à accompagner nos concitoyens dans le choix de leur garanties et la gestion du contrat.

AXA soumet au conseil municipal la signature d'une « proposition d'offre promotionnelle - Ma protection pour votre commune ».

Après échanges, les membres du Conseil Municipal ont décidé ne pas donner suite à cette proposition commerciale.

Informations et questions diverses :

Défense incendie

SUEZ a procédé au changement du poteau incendie du Montel. En effet, celui-ci était hors d'usage et SUEZ a réalisé un terrassement à proximité pour poser un jeu de vanne. En conséquence, la commune n'a pas eu à payer le terrassement pour le remplacement du poteau.

Coffret électrique du clocher de l'église

La société « Chomel-Heur'Tech » lors son contrôle annuel du système de cloches a proposé un devis pour changer le coffret électrique obsolète. Celui-ci a été changé pour la somme de 1651,20 euros TTC.

Dératisation

La société « Ratounette » a procédé à la dératisation des réseaux d'eau pluviales. Les réseaux d'eaux usées avaient quant à eux été dératisés à la demande de l'Agglo Pays d'Issoire pendant l'hiver dernier.

SIVU : Renouvellement du bureau

Le bureau du SIVU a été renouvelé le lundi 18 mai. Les membres ont été désignés par les conseils municipaux respectifs des quatre communes, à savoir :

	ANTOINGT	MAREUGHEOL	SOLIGNAT	VODABLE
Titulaires	GONTHIER Emmanuel BROZDZIAK Audrey	GENTEUIL Bruno, NURIT Bernadette	MALLET Philippe, MEUNIER Virginie	LABUSSIÈRE Jean-Marc BESSON Sophie
Suppléants	BIACHE Mélanie Pomme	GENTEUIL Marie-Claire	PRINCIAUX Pierre-Marie	DUMONT Aurélie

Le conseil syndical a élu M. Emmanuel GONTHIER à la présidence et Messieurs GENTEUIL Bruno, MALLET Philippe et LABUSSIÈRE Jean-Marc aux trois vices présidences.

SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE : Renouveaulement du bureau

Le 22 mai 2026, les délégués du SICTOM se sont réunis à COHADE pour l'élection du Président des vices Présidents et des membres du bureau. M. Pierre RAVEL, maire de Nonette-Orsonnette a été réélu Président.

Travaux de sécurisation du bourg

Les travaux de sécurisation du bourg ont été réalisés en mai. La vitesse est limitée à 30 km/h dans le bourg d'Antoingt et de Mazerat. La traverse en route départementale de Mazerat passe à 50 km/h. La circulation en RD des hameaux de la Roche au Montel est pour sa part limitée à 70 km/h. Des panneaux « priorité à droite » « limitation à 30 km/h » « interdiction aux camions de plus de 10 m » ont été installés en entrée de bourg. Une chicane a été crée route de Saint Germain Lembron pour casser la vitesse des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21heures 30

La secrétaire de séance

Audrey BROZDZIAK



Le Maire,

Emmanuel GONTHIER

Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage
- Site internet